



COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

an	BDP	KM	ML	KM			a/a
Datum	21	11	21	21			
Visa		K	ML	K			K
EPD		21.06.77		-y			
Ref.							

SITREP No 2
09.06.77/JME/MMr/MMe

RO 784/1

ACTION DU CICR EN AFRIQUE AUSTRALE

En date du 14 février 1977, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) avait dressé un premier rapport de situation sur ses activités en Afrique australe, dans lequel il mentionnait notamment la nécessité de développer considérablement son action durant les mois à venir.

Depuis lors, par ses missions et ses démarches auprès des autorités des pays de la région, le CICR s'est efforcé d'assurer la poursuite et le renforcement de son action dans cette partie de l'Afrique.

Le 19 avril, le président du CICR, M. Alexandre Hay, s'est rendu en République d'Afrique du Sud.

De son côté, le délégué général pour l'Afrique a eu, au mois d'avril également, des entretiens avec les autorités rhodésiennes.

Une délégation du CICR a en outre participé, en qualité d'observateur, à la Conférence des Nations Unies pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de Namibie, qui s'est tenue au mois de mai à Maputo (Mozambique).

- 2 -

Enfin, un certain nombre de missions d'évaluation ont été effectuées, durant cette même période, par nos délégués en poste sur le terrain ou envoyés de Genève.

Bien que l'évolution constante des événements rende difficile la mise sur pied d'un programme à long terme, le CICR peut néanmoins, grâce à ces missions et aux rapports reçus de ses délégations en Afrique australe, définir les priorités de son action jusqu'à fin 1977 ainsi que les besoins matériels et financiers qui en découlent.

I. DEMARCHES ET RESULTATS

1. Protection

En *Rhodésie/Zimbabwe*, la récente démarche du CICR avait pour but d'obtenir l'accès aux personnes détenues en raison du conflit, notamment aux combattants nationalistes capturés les armes à la main. Les visites de nos délégués se limitent actuellement aux détenus politiques emprisonnés en vertu des "Emergency Regulations".

Les autorités rhodésiennes ont une nouvelle fois refusé l'extension des visites.

En *Afrique du Sud*, la démarche visait à obtenir l'autorisation de visiter les personnes détenues en vertu des lois sur la sécurité, telles que le "Terrorism Act" et le "General Law Amendment Act". Les discussions, conduites de part et d'autre au plus haut niveau, ont fait apparaître que certaines conditions étaient inacceptables pour le CICR. Aucun accord n'a par conséquent pu intervenir à ce stade.

Le CICR poursuivra ses efforts pour obtenir l'accès à toutes les catégories de personnes détenues en raison des événements dans ces deux pays. Il renouvellera en outre ses démarches en ce qui concerne la protection des populations civiles en Rhodésie/Zimbabwe.

2. Assistance

Les contacts pris au *Mozambique*, tant avec les autorités qu'avec les représentants du Front patriotique et les délégués des autres organisations internationales d'assistance ont permis de dresser un catalogue des besoins immédiats et de clarifier les problèmes logistiques

Quant au programme d'assistance aux populations nécessiteuses en *Rhodésie/Zimbabwe*, il a été mis sur pied sur la base des informations recueillies par nos délégués lors de leurs missions d'évaluation dans les zones affectées par les opérations militaires.

Au *Botswana*, les renseignements fournis par la Société nationale de Croix-Rouge sont venus s'ajouter à ceux recueillis par notre délégation régionale.

En ce qui concerne l'*Afrique du Sud*, le programme d'assistance matérielle, qui s'adresse aux détenus et à leurs familles, a été établi à partir des constatations contenues dans les rapports de visite de nos délégués.

Rappelons enfin que, pour l'ensemble de ces missions, contact est évidemment pris avec toutes les autorités et organisations intéressées, ainsi qu'avec les Sociétés de la Croix-Rouge en place.

3. Respect des principes

Le 14 janvier 1977, le CICR avait adressé à toutes les parties du conflit *Rhodésie/Zimbabwe* un appel engageant celles-ci à respecter et à faire respecter les principes humanitaires essentiels.

Depuis cette date, de nombreux contacts ont été pris, tant avec les mouvements nationalistes qu'avec les autorités rhodésiennes, les plus récents ayant eu lieu respectivement à Maputo et à Salisbury lors de la mission de délégué général.

En dépit de toutes ces démarches, le CICR n'a enregistré aucun engagement à ce jour; cette situation le préoccupe vivement car, face à l'accroissement de la violence, une protection efficace est nécessaire, tant pour les populations civiles que pour les combattants capturés.

II. PLAN D'ACTION DU CICR EN AFRIQUE AUSTRALE
D'ICI LE 31 DECEMBRE 1977

rappel Pour une meilleure compréhension de l'action du CICR en Afrique australe et du budget ci-annexé, voici un rappel de l'infrastructure existante :

- . une délégation régionale à Lusaka qui, en relation avec les événements en Rhodésie/Zimbabwe, est chargée des contacts avec la Zambie, la Tanzanie, le Botswana, le Lesotho, le Malawi et le Swaziland
- . une délégation à Salisbury responsable de l'action d'urgence de protection et d'assistance en Rhodésie/Zimbabwe
- . deux délégués à Pretoria
- . à Genève, un bureau spécial chargé de la coordination des activités en Afrique australe. Genève assure également, pour l'instant, le contact avec le Mozambique et l'Angola.

1. Activités traditionnelles de protection

Les priorités du CICR demeurent :

- . obtenir l'autorisation de visiter toutes les personnes détenues en raison des conflits et des événements en cours
- . obtenir de toutes les parties l'adoption d'un code de conduite garantissant le respect, par les combattants, des principes humanitaires essentiels
- . en cas d'infraction aux règles humanitaires, intervenir auprès des parties impliquées
- . obtenir le respect de la vie des enfants, de leur intégrité et de leurs droits familiaux
- . obtenir le respect des hôpitaux et dispensaires en zone d'opérations.

2. Activités de secours

L'intervention du CICR dans ce domaine s'étend principalement aux enfants, femmes, blessés, malades et prisonniers.

Ainsi, au plan médical, l'effort sera porté sur le ravitaillement de l'infrastructure médico-sociale existante ou en création, à l'intention des victimes des combats; il ne s'agit donc pas, pour le CICR, de se substituer à cette infrastructure ou de créer de nouvelles dépendances.

En outre, l'action prévoit principalement - et cela se fait déjà dans plusieurs régions - des distributions de lait; l'importance et la nature d'une aide alimentaire d'appoint sera évaluée en fonction de l'évolution de la situation sur place et s'adressera également aux catégories de personnes précitées.

Pour accomplir sa tâche, le CICR s'appuie, dans toute la mesure du possible, sur les Croix-Rouges locales.

3. Projets particuliers

a) Mozambique

Les réfugiés regroupés dans les camps situés sur le territoire mozambicain vivent dans des conditions très difficiles, tant au point de vue médical qu'alimentaire ou sanitaire. Une aide complémentaire d'urgence est nécessaire; celle-ci pourra être concrétisée à la fois par des achats locaux pour certaines denrées et par des envois en provenance d'Europe (lait et médicaments). Un envoi d'environ 25 tonnes de secours est en cours d'acheminement, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

En ce qui concerne l'assistance médico-sociale, le CICR est prêt à étudier toute demande en personnel émanant du Mozambique.

b) Botswana

La Croix-Rouge du Botswana (CRB) s'efforce de faire face à une situation également difficile dans les camps de réfugiés de Francistown et de Selebi-Pikwe en distribuant des secours, tels que couvertures, médicaments, vêtements, nourriture d'appoint. Afin de soutenir son action, le CICR a remis à la CRB, en avril 1977, un montant de 30.000 francs suisses.

- 6 -

Avec l'arrivée de nouveaux réfugiés, les conditions de vie dans ces deux camps ne cessent cependant de se dégrader. Le délégué du CICR, qui s'est rendu à Francistown et à Selebi-Pikwe à plusieurs reprises et a pu assister aux distributions de secours de la CRB, confirme le caractère alarmant de la situation. Ses derniers messages soulignent les conditions sanitaires très précaires qui prévalent dans ces deux camps surpeuplés, d'où le risque d'épidémie.

Les besoins immédiats sont l'installation de deux dispensaires - un dans chaque camp - et d'un "vacuum tanker" (système de vidange). Le CICR doit s'attendre à recevoir d'autres demandes d'assistance de la Société nationale.

c) Rhodésie/Zimbabwe

Les larges concentrations de populations, inhabituelles en milieu rural, créent des problèmes médicaux et sanitaires importants.

Le CICR a lancé, dès le début de cette année, un programme de formation de volontaires Croix-Rouge recrutés parmi la population. Après avoir suivi un stage, ces volontaires retournent dans leurs villages, où leur rôle consiste à :

- . animer les postes sanitaires et y donner les premiers soins
- . assurer des distributions de lait aux enfants, malades, femmes enceintes et allaitantes
- . assurer l'éducation sanitaire et veiller à améliorer l'hygiène dans les villages.

La première équipe de volontaires est en place, depuis fin mars 1977, dans le district de Mudzi.

L'un des aspects médicaux les plus préoccupants en zone rurale est l'apparition de signes de malnutrition chez les jeunes enfants. Même si, dans quelques régions, une certaine malnutrition existe à l'état endémique, le déplacement des populations et la précarité des conditions d'existence ne font qu'aggraver son importance. Aussi la délégation du CICR a-t-elle prévu de lancer, avec l'aide des volontaires Croix-Rouge, un programme de distributions quotidiennes de lait

- 7 -

aux enfants de moins de 10 ans dans un certain nombre de villages choisis en fonction de l'urgence des besoins en protéines.

Si l'action médicale se déroule comme prévu, le CICR peut envisager de mettre à disposition une équipe de coordination médicale.

4. Approvisionnement des dispensaires de missions

En Rhodésie/Zimbabwe, les dispensaires constituent la seule présence médicale permanente pour les populations isolées; l'aide médicale d'urgence doit, par conséquent, se concentrer sur leur approvisionnement en médicaments et en matériel médical.

Voici trois exemples de ce qui a déjà pu être réalisé en ce qui concerne l'approvisionnement des dispensaires :

- St Peter's Mission, à Chisumbanje, près de la frontière du Mozambique - don de 7.356 francs suisses pour les frais de fonctionnement du dispensaire, pour les mois d'avril, mai et juin 1977. Population rurale dépendant de ce dispensaire : 70.000 personnes. Cet effort devra être poursuivi. Coût total jusqu'à fin 1977 : 22.068 francs.

- Mary Mount Mission, dans le district de Rushinga - premier envoi de 3 tonnes de maïs, 250 kg de Nutresco (boisson vitaminée), 250 kg de lait écrémé en poudre, 200 kg de médicaments. L'acheminement, difficile en raison du minage de toutes les voies d'accès, a été réalisé en deux temps : par camion de Salisbury à Mount Darwin, puis par avion monomoteur jusqu'à destination.

- Gunderson Horness Mission, au nord-est du pays - achat de matériel chirurgical pour une valeur de 7.000 francs suisses.

Il est à relever que le personnel attaché aux dispensaires rencontre des difficultés considérables. En effet, l'accès à ces établissements situés en zones opérationnelles et en-dehors de toute agglomération est rendu extrêmement dangereux en raison des routes minées, de l'application stricte du couvre-feu et des engagements militaires qui se multiplient. Ravitaillement, évacuation des blessés et malades doivent se faire soit par véhicule anti-mines, soit par avion.

5. Assistance en faveur des détenus

Nos délégués en Rhodésie/Zimbabwe relèvent la nécessité d'accroître l'assistance aux détenus. Ils estiment en outre qu'ils devraient être à même de répondre à certaines demandes individuelles.

D'autre part, nos délégués constatent que certaines familles de détenus, démunies, devraient être assistées.

Afin de répondre à ces besoins, le CICR prévoit dans l'immédiat de :

- . systématiser les distributions de secours matériels dans les prisons
- . donner suite aux demandes individuelles motivées (fourniture de lunettes, livres, etc.)
- . faciliter les rencontres entre les détenus et leurs familles (transport par bus).

Lexique

EM = Equipe médicale

CR = Croix-Rouge